

Charte canadienne des droits des victimes

Êtes-vous victime d'un acte criminel ?
Vous avez des **droits** tout au long du processus judiciaire.



LE DROIT À L'INFORMATION

Vous avez le droit de demander :

- **information** au sujet du système de justice pénale et de votre affaire;
- les services à la disposition des victimes;
- des mises à jour au sujet de la personne qui vous a fait du tort et des conditions de sa remise en liberté;
- le résultat de votre affaire, la sentence et sa durée, et la date à laquelle le délinquant sera admissible à une libération conditionnelle.



LE DROIT À LA PROTECTION

Vous avez le droit de demander :

- aux autorités du système de justice pénale d'étudier la possibilité de prendre des mesures pour vous protéger et protéger votre vie privée;
- de recevoir une protection contre l'intimidation et les représailles;
- une ordonnance de nonpublication;
- d'avoir recours à des services de soutien en cour (moyens pour faciliter votre témoignage).



LE DROIT DE PARTICIPATION

Vous avez le droit de :

- déposer une **déclaration de la victime sur les répercussions du crime** au tribunal et qu'elle soit prise en considération;
- donner votre point de vue sur des décisions qui ont des répercussions sur vos droits.



LE DROIT AU DÉDOMMAGEMENT

Vous avez le droit de :

- demander au tribunal de rendre une ordonnance de dédommagement contre le délinquant;
- faire enregistrer une ordonnance de dédommagement au tribunal civil à titre de jugement exécutoire contre le délinquant.



LE DROIT DE DÉPOSER UNE PLAINTE

Vous avez le droit :

- de déposer une plainte si vous croyez que vos droits à titre de victime ont été violés ou n'ont pas été respectés par un organisme fédéral ou provincial, comme la police, la Couronne ou les Services aux victimes;
- d'exiger que votre plainte soit examinée en temps opportun et d'être avisé de son dénouement.



Service public d'éducation
et d'information juridiques
du Nouveau-Brunswick

www.legal-info-legale.nb.ca

New Brunswick
Nouveau Brunswick

www.gnb.ca/securitepublique